

Règlement de la Régionale Jeunes

Règlement validé par le Comité Directeur de la Ligue du 26 avril 2014 et approuvé en Assemblée Générale du 24 mai 2014.

Article 1 : Préambule

Afin de permettre aux instances de la Ligue, Comités départementaux et aux Clubs de pérenniser et développer les clubs, la Ligue Nord – Pas-de-Calais des Echecs organise un Championnat Régional Jeunes, souple et accessible à tous les licencié(e)s Jeunes.

Le terme de joueur s'entend tant au masculin qu'au féminin dans le présent règlement.

Le Comité Directeur de la Ligue, sur avis de la Commission Jeunes ou de la Commission Technique se réserve le droit de modifier le présent règlement, sans restriction, pour assurer la bonne marche de la compétition.

Article 2 : Type de compétition

La Régionale Jeunes est une compétition individuelle dont la somme des résultats individuels conduit à un championnat par équipe.

La compétition est ouverte à tous les jeunes joueurs de la Ligue Nord – Pas-de-Calais qui possèdent un classement ELO National ou Fide, sans aucune limitation d'âge sous réserve qu'ils soient licenciés (au minimum licence B) dans un club de ladite Ligue.

Article 3 : Poules géographiques et Finale

La compétition se jouera dans un premier temps par poules géographiques en 3 journées.

Un titre de champion par équipe de zone géographique sera décerné.

Une phase finale opposant les quatre premiers clubs issus du classement des trois zones géographiques permettra de désigner l'équipe championne de la Ligue.

Pourront participer à la phase finale tous les joueurs jeunes d'un club licencié dans un club qualifié selon le paragraphe précédent.

Article 4 : Cadence de jeu et nombre de rondes

Chaque journée se déroulera en 5 rondes en individuel au système suisse accéléré (Système de Haley accéléré sur 2 rondes).

L'arbitre déterminera avant la ronde 1, en fonction des joueurs inscrits, la barrière Elo des groupes.

Les parties se jouent à la cadence « Fischer » de **15 minutes et 5 secondes par coups** sans protection pour les joueurs d'un même club.

Les parties compteront donc pour le calcul de l'Elo rapide.

Les départages successifs sont, dans l'ordre :

Le Kashdan (un coefficient est attribué aux victoires et aux nulles selon le barème 4V+ 2N+ D)

Le cumulatif (les scores sont cumulés au fur et à mesure)

La performance (calculée sur l'Elo des adversaires).

Article 5 : Composition d'une équipe et obligations

Une équipe sera constituée de quatre joueurs si elle est composée de deux catégories d'âges, au moins. A défaut d'un nombre suffisant de joueurs d'un même club, l'équipe pourra être constituée de trois, de deux, voire d'un seul joueur.

Lors de chaque journée de la phase géographique ou de la phase finale, les scores des quatre meilleurs jeunes de chaque club, (à la condition de constituer une équipe de joueurs de deux catégories d'âge au moins), seront retenus pour calculer le classement du club. A égalité de points sur la première équipe, c'est le score de la deuxième équipe qui déterminera le classement par clubs. En cas de nouvelle égalité, le score de l'équipe suivante sera retenu, et ce, autant de fois qu'il sera nécessaire (et possible selon le nombre de joueurs) pour départager les clubs. Aucune obligation d'engagement d'un nombre d'équipes n'est imposée par le club pendant toute la compétition.

Le nombre d'équipe peut varier d'une rencontre sur l'autre et sera établi en fonction du nombre de participants du club.

Aucune obligation n'est faite à un club de présenter le même nombre de joueurs (ni les mêmes) entre deux rencontres.

De ce fait, un joueur pourra participer à une équipe différente sans limitation de rencontres.

Article 6 : Inscription et heures des rencontres

Les matchs auront lieu le samedi après-midi à 14h30, aux dates et lieux déterminés par le Comité Directeur et les clubs hôtes.

L'heure limite d'inscription est fixée le jour même à 14h15.

Tous les joueurs se présentant après cet horaire ne seront appariés qu'à la ronde 2 de la compétition ou suivante.

Dans ces conditions, il est demandé aux clubs d'envoyer à l'arbitre de la journée, au plus tard le mercredi précédent la rencontre avant 20h00, la liste prévisible des joueurs présents.

Article 7 : Responsable compétition par zone

Un appel à candidature sera lancé pour désigner un responsable de la compétition dans chaque zone géographique (qui se chargera de la logistique: lieu des rencontres, arbitrage, transmission des résultats, du contact avec les médiats...)

Article 8 : Matériels

Les clubs d'accueil se chargeront d'emprunter les matériels de la Ligue et des Comités Départementaux en plus de mettre à disposition leur matériel.

Si le club d'accueil ne dispose pas de matériel suffisant, chaque club apportera en secours un jeu, un sous jeu et une pendule pour 3 joueurs présents.

Article 9 : Classement par équipe

Le classement général de chaque journée sera établi au nombre de points de parties cumulés de chaque joueur composant une équipe de chaque club constituées selon l'article 5 du présent règlement.

Ces scores seront conservés après chaque journée pour chaque joueur afin d'obtenir, par cumul, le classement général final à l'issue des trois journées.

Les scores seront remis à 0 pour la phase finale.

Article 10 : Récompenses individuelles par journée pour chaque zone géographique

Trophées ou Coupes seront remis aux 3 premiers jeunes du classement général, des médailles pourront récompenser les plus jeunes (Petits-Poussins ; Poussins ; Pupilles)

Article 11 : Récompenses des équipes à l'issue des 3 journées pour chaque zone géographique

Pour chaque zone géographique, à l'issue des 3 journées, les trois meilleurs clubs recevront un trophée ou une coupe

Article 12 : Détermination des participants à la phase finale

A l'issue des trois phases géographiques, seront qualifiés à participer à la finale régionale, l'ensemble des joueurs des 4 premiers clubs dans l'ordre des équipes du classement final de chaque zone géographique comme établi selon les articles 5 et 9.

La phase finale regroupera au total l'ensemble des joueurs des 12 clubs issus des phases géographiques.

Article 13 : Récompenses des équipes à l'issue de la Finale

A l'issue de la Finale :

- Le club de l'équipe vainqueur reçoit:

- le titre de Champion régional
- un trophée correspondant

Le second club, après retrait du classement des équipes du club vainqueur reçoit:

- Le titre de vice-Champion régional
- Un trophée

- Le troisième club, en procédant de la même manière reçoit:

- Un trophée

Eric Le Rol
Directeur des Jeunes

Philippe Blot
Président de la Ligue Nord Pas-de-Calais des Echecs